

Obtenir nationalité française

Par wafia231, le 26/02/2010 à 23:41

Bonjour, je m.appele lylia je ss algérienne agé de 28ans je veu savoire asque je obtnire la nationlité francaise en éttand que mon grand pére a une carte d.iddentité francaise daté du 09 juin 1953 set s.écrit nationalité francais musulman est et la des fiches de payes francaise sachant que il la travailler comme inférmier francais ou centre de la santé a annaba avec juste des francais je veu savoire asque mon grand pére a eu la ntionalité francaise é asque nous en na le droits de la voire merci de me répondre

Par Cleyo, le 27/02/2010 à 21:16

Non.

Tous les algériens étaient "français" avant 1962. S'ils n'ont pas souscrit à la déclaration de nationalité française après l'indépendance, ils ont perdu cette nationalité. Votre père l'a perdue, vous ne l'avez jamais eu. Les seuls cas de maintien de la NF sont pour les algériens qui ont perdu le statut de droit local "français musulman" au profit du statut de droit commun, par un décret publié au journal officiel français.

En outre, pour avoir la nationalité française, il faut résider en France.

Des cartes françaises avant 1962, il y a en a des tas en Algérie. Mais elles n'ont aucune valeur puisque délivrées avant l'indépendance.

Cleyo